



## Notification de l'affectation en classe de 3<sup>ème</sup> d'insertion et 3<sup>ème</sup> module Découverte Professionnelle 6 heures

*Document à joindre, pré-rempli par les établissements d'origine, au dossier de demande qui sera transmis à l'établissement siège des commissions*

### Cadre à renseigner par l'établissement d'origine :

L'élève	Nom et adresse des parents ou du représentant légal
NOM:	<b>Monsieur, Madame :</b>
Prénom :	
Né(e) le :	
Classe :	
Etablissement :	
	Tél : .....

### Résultats de l'affectation :

	Etablissements demandés à renseigner par l'établissement d'origine	Résultats de l'affectation* : A ou LS n° :
3 <sup>ème</sup> d'insertion	Vœu 1 :	
	Vœu 2 :	
3 <sup>ème</sup> DP 6	Vœu 1 :	
	Vœu 2 :	

\*Cadre à renseigner par les établissements d'accueil suite aux résultats de l'affectation (à partir du 18 juin) :  
**A** pour les élèves admis en liste principale – **LS + N°** de classement pour les élèves classés en liste supplémentaire.

### Attention :

- L'affectation ne pourra être validée que si l'élève obtient le passage en classe de 3<sup>ème</sup>, soit après le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre (18 juin) – soit éventuellement après appel (28 juin).

- **Les familles ont jusqu'au vendredi 29 juin 2007 inclus pour procéder aux démarches d'inscription** dans les établissements d'accueil où a été prononcée l'affectation. Passée cette date, les places des élèves qui n'ont pas confirmé leur inscription seront déclarées vacantes et seront proposées aux élèves classés en liste supplémentaire dans le respect de l'ordre du classement.

Pour l'Inspecteur d'Académie  
et par délégation,

*(date, nom et signature du chef d'établissement d'accueil)  
cachet de l'établissement*